

**«Les rapports de dépendance réciproque
entre la France et le Gabon (1960-1990) »**
Pratiques clientélares et logiques d'Etat

Thèse de doctorat en science politique
Présentée et soutenue par
Jean-François OBIANG

Le 12 décembre 2001 au centre Malher (Université Paris I)

Jury

M. Le Professeur Daniel BOURMAUD (Directeur de recherche)
M. Le Professeur Pierre DABEZIES (excusé)
M. Le Professeur Charles ZORGBIBE (excusé)
M. Le Professeur Philippe PORTIER
M. Le Professeur Daniel COMPAGNON

Mention

« Très honorable avec les félicitations du jury »

Résumé de la thèse

L'indépendance accordée par la France au Gabon le 17 août 1960 apparaît, à l'analyse, comme largement formelle. Elle ne fait de l'ancienne colonie, ni un Etat vraiment libre, ni encore moins (malgré une demande expresse des élites gabonaises), un département d'Outre-mer.

Conséquence de cette situation particulière originelle, l'évolution des rapports entre les deux pays se caractérisera rapidement par l'importance anormale prise par les facteurs privés dans l'élaboration et la conduite de cette coopération. Cette « privatisation », qui se traduit par la prépondérance des pratiques clientélares elles-mêmes favorisées par la constitution « opportune » de groupes de pression va donner l'impression que d'Etat dominé, périphérisé et néo colonisé, le Gabon arriverait à inverser la tendance, traitant d'égal à égal avec la France.

La présente étude vise non seulement à évaluer le phénomène clientélaire comme éventuelle explication de la singularité des rapports franco-gabonais, elle tend aussi à rechercher, au-delà de cette première approche, les véritables fondements de cette exception. De ce point de vue, le recours à l'histoire, l'intérêt porté au rôle de l'acteur et les nouveaux questionnements sur l'international permettent, en dernière analyse, d'élaborer une hypothèse de la ré appropriation étatique comme facteur explicatif majeur de la spécificité des rapports franco-africains.